

COMITÉ CONSULTATIF DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE (CCRI)

OBJET

L'objet du mandat vise à formuler le rôle du Comité consultatif des représentants de l'industrie (CCRI) du Bureau de la traduction (BT) du gouvernement du Canada et à établir les paramètres de fonctionnement et les responsabilités applicables à une communication efficaces entre le BT et les représentants de l'industrie membres du Comité.

MANDAT

Le Comité consultatif des représentants de l'industrie :

- servira de tribune continue permettant de tenir des consultations, d'échanger de l'information et des expériences relatives à l'industrie langagière et de discuter des enjeux relatifs aux services linguistiques et à l'approvisionnement relevant de la responsabilité du Bureau et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) soulevés par les fournisseurs;
- complétera et accroîtra l'expertise du Bureau en lui faisant découvrir des points de vue extérieurs et en lui permettant d'acquérir une meilleure connaissance de l'industrie;
- mettra à profit et partagera les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement en offrant une tribune permettant d'aborder les enjeux touchant l'ensemble de l'industrie afin de les résoudre et d'améliorer ainsi les relations entre le Bureau et les fournisseurs;
- créera de nouvelles occasions d'amélioration, pratiques exemplaires et tendances;
- servira de mécanisme permettant de cerner les nouveaux enjeux liés à l'approvisionnement.

COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE

- Le Vice-président, Stratégies de service et Partenariats, Bureau de la traduction et un représentant de l'industrie, qui agiront à titre de coprésidents.
- Jusqu'à 12 représentants d'organisations de l'industrie et associations.

Autres participants

Directeur, Stratégies de service et Partenariats, Bureau de la traduction

Directeurs généraux et/ou directeurs de TPSGC, au besoin, selon le sujet de la réunion

RÔLES

Coprésidents

Les coprésidents du Comité consultatif des représentants de l'industrie seront chargés de présider les réunions, d'établir l'ordre du jour en fonction des suggestions des membres, de veiller à ce que tous les membres aient droit de parole, de voir à ce que les comptes rendus des réunions rendent fidèlement compte des discussions tenues, ainsi que de prendre les mesures qui conviennent et d'assurer les suivis en fonction des avis formulés.

Participants

Les membres du Comité consultatif des représentants de l'industrie devront participer aux discussions, collaborer et se consulter entre eux et assister à au moins deux réunions par année.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE

- Le Comité se réunira deux fois par année dans la région de la capitale nationale et par webinaire, le cas échéant, et tiendra des réunions spéciales pour discuter d'enjeux clés lorsque les coprésidents le jugeront pertinent.
- Les remplaçants sont permis, à condition que les coprésidents soient informés au moins deux semaines à l'avance.
- Les membres pourront être accompagnés d'un invité, à condition que les coprésidents soient informés au moins deux semaines à l'avance
- Le directeur, Stratégies de service et Partenariats, Bureau de la traduction, assurera le soutien administratif du comité, y compris la gestion de l'ordre du jour, la rédaction du compte rendu des décisions ainsi que l'établissement et le suivi des mesures à prendre.